



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 09 juin 2023



REF : 2023 / 051

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 juin 2023.

Nombre des Membres en
exercice : 23

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme MARQUELET avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT
Mme ROBERT avait donné pouvoir à M. CHOMPRET
M. VIALANEIX

Absents : NEANT

Madame HERAULT et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : APPROBATION DE CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DIDEROT PAR LE CENTRE DE LOISIRS LES FRANCAS POUR L'ANNÉE 2023

Madame Astrid DI TULLIO, Adjointe au Maire, explique que le centre de loisirs "LES FRANCAS" s'est installé à l'ancienne école Diderot.

Le centre de loisirs utilisera les salles de classe, la cour extérieure, le préau, les sanitaires, la salle de repos, et le bureau. Un projet de convention de la structure est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Mattéra et Mme Patin) :

- Ⓢ **D'approuver** la mise à disposition de l'école Diderot au profit du centre de loisirs LES FRANCAS.
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

